

Dernière modification du document : 17 mars 2022

**POSITIONNEMENT ET EVALUATION A L'ENTREE DE LA PRESTATION
ET EVALUATION SPECIFIQUE EN COURS DE FORMATION**

2° Volet spécifique à chaque formation Autorité parentale

Au début de la formation, le formateur interroge collectivement la salle sur chacun des items mentionnés ci-dessous. Les stagiaires répondent verbalement ou à main levée. Le formateur inventorie les réponses et, le cas échéant, adapte la formation en conséquence. Les stagiaires sont invités à ajouter des points qui leur paraissent essentiels.

En cours de formation, en tenant compte de l'absence de recul entre la formation et son application en situation de travail, les stagiaires indiquent, pour chacun de ses items énumérés, s'ils pensent pouvoir s'en approprier le contenu, en particulier si les contenus et modalités de mise en œuvre de la formation leur semblent adaptés aux objectifs définis.

Que signifie en théorie et en pratique l'exercice de l'autorité parentale

Oui Non

La distinction entre actes usuels et actes importants

Oui Non

Les critères du juge en cas de litige sur l'autorité parentale (résidence, droit de visite...)

Oui Non

L'articulation des compétences du juge aux affaires familiales et du juge des enfants

Oui Non

Les procédures relatives à l'autorité parentale (requête au juge, délégation, retrait...)

Oui Non

Le rôle de la médiation familiale

Oui Non

L'intervention de l'enfant dans les procédures qui le concernent (audience du mineur)

Oui Non

La pension alimentaire (fixation, exigibilité...)

Oui Non

Si, selon vous, certains aspects de la formation n'ont pas été abordés ou pas assez approfondis, ou au contraire, que trop d'importance a été consacrée à d'autres volets, merci de le préciser :

Prénom et nom :

Date :

Employeur :

Signature :